



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité
Département de la Dordogne,
Arrondissement de Sarlat

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 juin, à 19 H 00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 2 juin 2022

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, M. BOSREDON Michel, M. CARBONNIERE Jacques, Mme BAUDRY Josette, Mme RAYNAL-GISSON, Brigitte, M. MARZIN Ludovic, Mme LABROUSSE Chantal, M. LEFEBVRE Bernard, M. LOISEAU Stéphane, Mme SGRO fabienne, M. COLIN Olivier, Mr REGNIER Bernard, Mme Carolina SEGUY, Mme FONTALIRAN Nathalie, Mme LACOUR-MERLE Carine

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme BOUKHELIFA Zarah pouvoir à Mme SEGUY Carolina, Mme GAUTHIER PEIRO Marie-France pourvoir à M. BOSREDON Michel, Mme CABANEL Sophie pourvoir à M. MARZIN Ludovic, Mme MENUGE Céline pouvoir à M. MATHIEU Laurent, Mr CHAVANEL Bernard pouvoir à Mme FONTALIRAN Nathalie, M. TEILLAC Christian pouvoir à M. COLIN Olivier,

ABSENTS :

Mme HIAUT Marie-Paule, M. SCHREINER Gabriel,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Olivier COLIN

EMPRUNT POUR BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES :

Trois emprunts pour les budgets « principal », « eau » et « assainissement » (montants respectifs d'1100 000 € 375 000 € et 525 000 € sont soumis au vote. Le maire explique que la Caisse d'Épargne Aquitaine Charente Périgord a fait la meilleure proposition avec des taux fixes à 1.72, 1.73% et 1.69 %. Les durées relativement courtes (13 ans et 10 ans pour l'assainissement) s'expliquent par le marché actuel assez tendu, sans visibilité et l'attente des établissements de voir les taux remonter.

L'opposition par la voie de Madame Fontaliran regrette que ces emprunts aient été contractés si tard. La commune n'ignorait rien des investissements à venir (notamment pour la piscine) et aurait pu anticiper et obtenir selon elle, des conditions plus avantageuses.

UNANIMITE

TARIFS CANTINE : Le maire propose une révision « très raisonnable » des tarifs de la restauration scolaire. Il rappelle le contexte : Avec l'inflation, la guerre en Ukraine et les suites du Covid-19, on assiste à des augmentations tarifaires sur les denrées alimentaires qui sont parfois très importantes (blé, l'huile...). Cela va impacter les budgets et les marchés en cours. Par ailleurs, les choix « politiques » et l'engagement de la collectivité pour une cuisine utilisant des produits de haute qualité (frais, locaux, de saison, bio ou labellisés) entraîne des coûts supplémentaires sur les approvisionnements. Les frais de personnel connaissent une légère augmentation pour ce service (+1/2 ETP) pour l'utilisation de produits frais. Pour mémoire, il est rappelé que le prix du repas reste encore, au final, compte tenu de toutes ces évolutions, très attractif, compte tenu d'une hausse prévisible des coûts qui pourrait atteindre 12 à 15%

Il est proposé une augmentation relativement limitée avec respectivement :

- 0.10 € pour les repas des élèves, soit 2,25 €
- 0.40 € pour les enseignants et le personnel, soit 4,00 €
- 0,70 € pour les personnes extérieures, soit 6,00 €

Nathalie Fontaliran se prononce pour cette augmentation mais regrette toutefois que les tarifs aient été inchangés durant 7 ans. Une augmentation très minime chaque année aurait été plus indolore pour les usagers.

TOUS LES PRESENTS VOTENT POUR – 1 ABSTENTION

TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : un commerçant occupe plusieurs places de parking pour lesquelles il s'acquitte d'une redevance d'occupation du domaine publique. Cette occupation est directement liée à son activité (hôtel). Avec l'agrandissement de son établissement, il sollicite la possibilité d'occuper 5 places supplémentaires. Il est proposé de fixer un tarif annuel de 240 € /place : soit 3 600 € / an ; étant entendu que cette occupation est temporaire, précaire et révocable.

Madame Fontaliran souhaite connaître le tarif actuel. Réponse 1 500 € pour 10 places. Carine Lacour fait observer que cette occupation entraîne une diminution des places pour le public. Par ailleurs, Brigitte Raynal-Gisson explique qu'il faut informer le commerçant qu'il ne faut pas y stationner de véhicule trop long susceptible d'empiéter sur la route départementale et par là-même de gêner la circulation.

UNANIMITE

AFFAIRES FONCIERES : Il est proposé, l'acquisition de la parcelle AB N° 296 au lieu-dit « les Quatres Bornes » pour permettre la pose de bâches à incendie.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, il est proposé la vente de chemins ruraux inutilisés, impraticables et enclavés aux Lieux- dits *La Manénie, Guyonnie et Mayoï*. Les prix de cession s'élèvent respectivement à : 2352 €, 1475 € et 536 €.

UNANIMITE

GENDARMERIE Il s'agit de la demande (déjà ancienne) des services de l'Etat de construction de nouvelle gendarmerie. Ce projet apparaît légitime au regard de la vétusté de l'actuel bâtiment. La commune vient d'acquérir un vaste terrain dont une partie serait mise à disposition de ce projet. Pour autant, elle s'interroge sur la question d'en assumer la construction (montage de projet financier très incertain et risque d'affaiblissement de la capacité d'emprunt dans un contexte tendu). Les élus s'interrogent sur le fait que la gendarmerie de Sarlat bénéficie d'un tout autre régime (le projet n'est pas « porté » par la commune). Aucune motion n'est votée. Le conseil préfère remettre sa délibération sine die en fonction des choix politiques nationaux.

MOTION PHARMACIE : 2 pharmacies sont implantées sur la commune. L'une en centre bourg, la seconde à proximité du centre commercial, route de Thonac. Ces deux officines pourraient se regrouper et ne conserver qu'un seul établissement situé près de l'hypermarché. Celle du centre-ville pourrait, quant à elle, fermer. M. le maire propose au conseil municipal de se positionner clairement sur le maintien de cette officine en centre-bourg ; enjeu d'intérêt local évident. Motion proposée. Vote à l'UNANIMITE

Il est proposé d'instituer un FORFAIT MOBILITES DURABLES pour les agents, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilités (création du forfait mobilité durable à hauteur de 200 € maximum par an, pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution : il est précisé que l'attribution de ce forfait est subordonnée au dépôt d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles (vélo ou covoiturage). L'agent devant utiliser l'un de ces deux moyens de transport pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Le contrôle et les modalités d'application seront précisés dans l'arrêté. UNANIMITE

MOTION SUR LE VOLET URBANISME DE LA LOI « CLIMAT ET RESILIENCE » DU 22 AOÛT 2021 introduisant la notion de ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) DES SOLS (agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2050) avec une démarche très rapide de réduction de moitié de l'artificialisation de ces sols sur les dix prochaines années en comparaison de la décennie précédente (en clair de 2021 à 2031). Ces orientations risqueraient de porter atteinte aux possibilités de

développement des secteurs ruraux puisque des compensations territoires urbains/territoires ruraux. Face à ce danger réel de sanctuarisation des territoires ruraux, l'UDM (association de l'Union Des Maires) s'est réunie et propose aux communes d'adopter une délibération. L'idée est de réunir les communes pour demander une application différenciée des dispositions de la loi. Nathalie Fontaliran précise les modalités de compensation demandées en cas d'artificialisation des sols. UNANIMITE

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : TRANSPORTS SCOLAIRES Le maire explique que le SIVS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) va être dissous. Cet établissement peine à équilibrer son budget en raison des charges de structure. La commune pourrait intégrer cette mission et doit pour ce faire créer un budget annexe. Si le règlement des familles s'effectue en ligne, les recettes de la région et des communes participantes doivent transiter par le budget communal. M. le maire explique le service rendu est important. Un agent (dont le salaire sera couvert par les recettes) régule l'arrivée des élèves sur un parking peu sécurisant. La commission communale des finances a émis un avis favorable sur la création de ce budget annexe.

Me Fontaliran observe que cette mission devrait être assumée par le département. Ce n'est pas une question politique mais un problème de gestion. Le maire explique que « cette question ne relève que de la région. Me Fontaliran explique qu'elle connaît les compétences régionales en matière de transport scolaire mais que le département doit prendre toute sa place quant à l'aménagement du parking et à sa sécurisation ». M. le maire explique qu'un projet en partenariat département / commune pour redéfinir cet espace est actuellement à l'étude. UNANIMITE

SEANCE LEVEE A 20H30

LE SECRETAIRE
OLivier COLIN



LE MAIRE
Laurent MATHIEU



Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la Commune, en mairie de Montignac.

hors conseil :

- Info dates :

- Pot de départ à la retraite de Brigitte Novian, Jean-Michel Bodin et Daniel Sautier : jeudi 16/06 18h00 préau de l'école.
- Inauguration école S Weil/Parking le 28/06 18h00
- La commune a été sélectionnée pour la félibrée 2023

